

CAF : aide exceptionnelle de solidarité

Dans le cadre de ce contexte si particulier d'épidémie de COVID-19, le gouvernement a décidé, le 13 avril 2020 de soutenir les personnes les plus fragiles par le versement d'une aide exceptionnelle de solidarité.

Cette aide exceptionnelle de solidarité sera versée automatiquement, une seule fois, à partir du 15 mai aux familles et aux personnes les plus modestes. Pour plus d'informations, rendez-vous sur :

<http://www.caf.fr/allocataires/actualites/2020/coronavirus-nos-reponses-a-vos-questions>